

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 18 Novembre 1824.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. La Seigneurie ayant ordonné la liquidation sommaire des effets de Samuel Tettu, de Munchen-viller, bailliage de Laupen, cloutier, domicilié à St. Aubin, lequel a clandestinement quitté ce lieu; M. de Meuron, conseiller d'Etat et châtelain de Gorgier, en a fixé la tenue au Vendredi 3 Décembre prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Tettu sont cités à se présenter, munis de leurs titres et répétitions, par-devant mon dit Sieur le Châtelain et le Juge-égalier, qui siégeront sur l'hôtel de la Paroisse à St. Aubin, dès les neuf heures du matin, pour y faire inscrire leurs prétentions et se colloquer à leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel, à Gorgier le 11 Novembre 1824.

Par ord. J.-J. BRAILLARD, notaire.

2. Le Gouvernement de Neuchâtel ayant accordé le décret des bîgns de Jean-Jaques Blanche, habitant à Cressier; tous les créanciers ou prétendants avoir droit sur iceux, sont assignés péremptoirement à paraître par-devant noble et prudent Louis de Meuron, commandant et châtelain du Landeron, et MM. les Egaieurs par lui nommés, sur le Mardi 30 Novembre courant, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du dit lieu, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, sous peine de forclusion. Et pour que personne n'en prétexte cause d'ignorance, la présente sera insérée dans la feuille d'avis de Neuchâtel. Donné au greffe du Landeron, le 13 Novbre 1824. Ch.^e QUELLET, greffier.

3. Ensuite d'un gracieux arrêt du Gouvernement et d'une direction de la Cour de Justice des Verrières, le Sieur Charles-Frédéric Chédel, membre de la dite Cour de Justice, agissant en qualité de tuteur juridique de François-Auguste, fils en bas âge de Henri-Louis, feu Isac Jeannin, lequel est allé en Amérique, et de Louise née Chédel sa femme, du Grand-Bayard, fait savoir, qu'il se présentera par-devant la dite Cour de Justice des Verrières, qui sera assemblée par jour ordinaire de plaid, le Mercredi 8 Décembre prochain, pour y postuler au nom du dit pupille, ainsi qu'au nom des enfans qui pourraient encore naître du mariage de Henri-Louis Jeannin et de Louise Chédel, une renonciation juridique, formelle et absolue, aux biens et dettes présens et avenir du prénommé Henri-Louis Jeannin et de ses ascendans. En conséquence tous ceux qui croiront avoir des moyens à opposer à la dite demande en renonciation, sont assignés péremptoirement par cette publication, à se présenter en dite Cour de Justice des Verrières, le dit jour 8 Décembre prochain, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance au greffe des Verrières, le 3 Novembre 1824.

C.-H. PERROUD, greffier.

4. Ensuite des ordres du Conseil-d'Etat, le public est averti, qu'une pièce de toile peinte ayant été trouvée dans un étang, près de Colombier, sans que l'on ait pu découvrir d'une manière certaine si cette pièce a été volée; les personnes qui y auraient des droits sont invitées à se faire connaître et à réclamer cette marchandise, qui est déposée au greffe de Colombier, à défaut de quoi, et dans le terme de six mois à dater de la présente publication, elle sera vendue au profit de la Seigneurie. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille d'avis, à Colombier, le 30 Octobre 1824.

Par ordonnance, F. CLERC, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

5. Le Conseil-Général ayant résolu de réunir en une seule et même entreprise, tant l'entretien ordinaire des routes et chemins de la ville et banlieue, que les diverses réparations dont elles ont besoin; les personnes qui auraient l'intention d'offrir leurs services p. cette double entreprise sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges qui s'y rapporte, auprès de M. Louis Favre, membre du Petit-Conseil et président de la Commission des bâtimens, et à lui remettre avant le 1^{er} Décembre proch., leur soumission par écrit, en indiquant un cautionnement suffisant, à défaut duquel la soumission ne pourrait être admise au concours. Donné à l'hôtel-de-ville le 5 Oct. 1824. Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. Ensuite de permission obtenue, les exécuteurs testamentaires de feu M. le professeur de Meuron, exposeront en vente à l'enchère, le Vendredi 26 Novembre courant, à l'issue du plaid ordinaire, une vigne d'environ 3 ouvriers qu'il possédait aux Parcs-dessous.

7. M. Antoine Cuany, de Portalban, offre à vendre par voie de minute, déposée dans l'étude du greffier Girardet, à Auvernier, les deux morcel de terre suivans: 1^o Un morcel de vigne, situé rière le territoire d'Auvernier, lieu dit aux Besses, contenant environ 4 ouvriers ou ce qui y est, joute le ruisseau, dit le Décombruz, du côté de vent, la ruelle de Roset du côté de joran, une vigne cultivée par Pierre Junod du coté de bise, et la route qui borde le lac du côté d'ubère. Et 2^o un autre morcel de terre en nature de vigne et verger, situé au dit lieu, la partie avignée contenant environ 3 ouvriers, et celle non avignée environ 1 ouvrier, joute la ruelle de Roset du côté de joran, une vigne cultivée par Jean-Jaq.^s Junod du côté de vent, la route qui borde le lac du côté d'ubère, et une vigne cultivée par Pierre Junod du côté de bise. Ces deux morcel de terre seront vendus dans l'étude du dit greffier, le Vendredi 3 Décembre prochain, à 3 heures précises de l'après-midi, en faveur du plus offrant, et où MM. les amateurs pourront prendre connaissance de la minute et des conditions.

8. Les hoirs de feu M. Louis Borel de Biche offrent à vendre les immeubles suivans: 1^o Un pré apelé la Planche-à-la-Dame, contenant avec la pointe env. 2 poses; 2^o un dit appeelé Rodanoula, de la contenance d'env. 3 poses; 3^o un dit aussi à Rodanoula, qui se jouit à l'alternative avec l'hoirie de défunt M. le ministre de Meuron, contenant environ 1 pose; 4^o un dit à Jorat, contenant 1 pose environ; 5^o un dit à la Léchère, de la contenance d'env. 2 poses: ces 5 pièces situées dans le district de Couvet. 6^o Et enfin, un pré rière Travers, à la Préfeta, autrement dit Pile à Bourquin, contenant .y compris le Cret, environ 15 ³/₄ poses, lequel se jouit à l'alternative, et p. chacun la portion qui lui appartient, avec MM. Borel-Boyer, membre du Grand-Conseil de la ville de Neuchâtel, et Coulin, justicier du Val-de-Travers, qui se joignent à l'offre de vente p. ce qui les concerne. L'échûte définitive des dits immeubles se fera par voie de minute (et les conditions avantageuses, dont on donnera connaissance aux amateurs avant l'exposition, sont déposées au greffe de Neuchâtel, et à celui du Val-de-Travers, en l'étude du notaire Edouard Borel), à l'auberge de l'Ecu de France à Couvet, le Lundi 29 Novembre courant, à neuf heures du soir, si les offres sont envisagées comme suffisantes par les exposans ou leurs représentans.

9. Les syndics établis à la masse de Edouard Baillet, de Bôle, feront, ensuite de permission obtenue, exposer à l'enchère, à l'issue du plaid de Boudry du Samedi 27 Novembre courant, les immeubles de cette masse qui consistent: 1^o En une maison située à l'entrée de bise dudit village de Bôle, la seule dans le lieu qui ait droit de schild et qui peut en faire usage au moyen de quelques réparations dans l'intérieur, et placée à la fourche de trois routes, dont deux conduisent dans les parties de bise et vent du vignoble correspondantes avec celle de Neuchâtel à Genève, la troisième conduisant au Val-de-Travers et aux Montagnes. Ce bâtiment est composé de six chambres, dont deux à fourneau et cheminée, les autres étant susceptibles d'être aussi chauffées à peu de frais; une cuisine et un grand galetas, cave et caveau à voûtes fortes, place p. pressoir, grange, remise et vaste écurie, un bûcher au-dehors et la joignant, une boulangerie bien établie au rez-de-chaussée, et une cuisine à côté: ces deux dernières pièces pouvant servir de logement. 2^o Un verger attenant à la dite maison, bien fermé de murs et garni d'arbres fruitiers dont une partie en plein rapport, contenant plus de demi-pose, et recevant l'égoût d'une fontaine voisine et ceux d'une partie du village; sur la partie de joran du dit verger sont construits deux bâtimens, servant l'un de boucherie, et l'autre de distillerie, lavanderie et laboratoire de tonnelier. Cet établissement peut devenir très-conséquent au moyen de son droit d'auberge, étant construit sur une

route que l'on peut envisager maintenant être par le fait la route de France à Neuchâtel, à raison de celle que cette ville vient de faire construire le long du bord du lac tendant au pont de Serrières. 3^o Un jardin en face de la dite maison, de laquelle il n'est séparé que par la rue du village. 4^o et enfin, un chenevier situé en bise et très-près du lieu. L'exposition à l'enchère de ces objets aura lieu sous des conditions favorables, dont connaissance préalable sera donnée aux amateurs. Pour plus amples informations, on peut s'adresser à MM. Pettavel, justicier, et Pettavel-Meillier, syndics, qui s'empresseront de les donner.

10. Le Sieur Louis Gorgerat, justicier, bourgeois de Boudry, négociant à St. Aubin, expose en vente par voie de la minute, la maison qu'il possède sise au bas dudit Boudry, qui a été solidement bâtie en pierre depuis près de 60 ans, et majeure partie de l'intérieur a été remise à neuf il y a 2 ans; les fondemens sont en roc, ainsi que les soubassemens qui ont environ deux pieds de hauteur; couverte en tuiles à double; elle se compose de quatre logemens, très-commodes et entièrement indépendans, formant ensemble 28 pièces, suivant le bordereau ci-bas. Au rez-de-chaussée: 2 chambres de moyenne grandeur, dont l'une avec un fourneau neuf; une cuisine avec un grand four neuf, qui a été établi pour un boulanger, un grand bûcher bien éclairé, où il ne gèle jamais, une grange de 65 pieds de long environ, une écurie bien éclairée et bien abritée, 2 caves sans meubles, dont l'une peut contenir environ 30 bosses, et l'autre a environ 15 pieds carrés; l'une et l'autre sont très-bonnes et bien éclairées; il y a dans la dernière un bouteiller fermant à deux portes, qui peut contenir environ 2000 bouteilles. Au premier étage: 8 chambres, dont deux à fourneaux neufs, et une à cheminée, 2 cuisines bien éclairées, avec fenêtres et lavoirs neufs, et dans l'une il y a un très-bon four de ménage, un corridor. Au second étage: cinq chambres, dont une à fourneau, et un fourneau pour mettre dans une autre; une cuisine avec fenêtre et lavoir neufs, une galerie, deux grands galetas, dont l'un est au second sur le derrière, et l'autre au troisième étage sur le devant. Cette maison, qui a 43 ¹/₂ pieds de large sur 83 pieds de long, est dégagée de toute part, excepté du côté d'ubère, dont le mur est mitoyen avec les hoirs de feu M. le lieutenant Grellet; elle a des jardins avec des espaliers, tout le long de la façade de joran et de celle de bise, et à la suite de ces jardins est un verger contigu d'environ demi-pose, avec des arbres à fruit: le tout bien fermé. Le prix et les conditions p. l'enchère ou minute sont déposés au greffe de Boudry, où les amateurs pourront en prendre connaissance et faire leurs offres, qui y seront reçues chaque jour, et la totalité des immeubles en question sera définitivement vendue au dit Boudry, le 22 Novembre courant, à 3 heures après midi, dans l'étude du Sieur greffier Martenet.

ON OFFRE A VENDRE.

11. Chez M. Prince-Wittnauer, la Clef des Réductions des prix de toutes espèces de marchandises de l'univers, par B. Tschagggeny, auteur de plusieurs ouvrages sur le commerce et les arts; Paris 1814. Plus, le Guide des Fabricans en matières d'or, d'argent et autres métaux; ouvrage également utile à toutes les classes du commerce, par le même auteur. Ces deux ouvr. se vendent au profit d'une pauvre jeune fille.
12. Un cheval docile, fort et robuste, âgé de cinq ans. S'adr. au bureau d'avis.
13. Une maison de Milan a envoyé en consignation chez MM. Ed. Bovet et Lerch, une caisse de véritab. salami et mortadella, qu'ils peuvent céder à très-bon compte.
14. Dans la maison Robert-Bovet, au faubourg, faute de place, de vieilles fenêtres avec leur fermente, un buffet en sapin à deux portes, des plats de terre anglaise, et de vieux bois de lits. On cédera ces différ. objets à bon compte. S'adr. à M. Perret-Tschagggeny.
15. De très-belle laine du pays, un saloir presque neuf, et divers autres meubles. S'adresser au bureau d'avis.
16. Chez Schmid-Gorgerat, aux bains, quelques pots de beau miel; plus, 15 à 20 seilles de très-bonnes cendres p. lessive.

17. Chez M. Michaud-Mercier, des étals de mathématiques de la fabrique de M. Louis Esser d'Arau, du prix de L. 18 à 48 de Suisse; des compas nouveaux à ressort, quelques rapporteurs en corne transparente: tous ces objets sont très-bien confectionnés; on pourra voir le tarif de tous les articles qui se fabriquent dans les ateliers du susdit mécanicien, pour faire la demande de ceux qu'on désirera. Il a reçu un nouvel envoi de tapis de chambre, unis et à carreaux, descentes de lits et devants de canapés. Plus, une petite collection d'ognons de fleurs d'Hollande et d'Italie, qu'il a reçu en commission, et qu'il est autorisé de céder aux prix suivants lorsqu'on en prendra au moins une douzaine à la fois: narcisses diverses, orinos grand primo soleil d'or, totus albus, jacinthes doubles assorties, tulipes duc de Tholl et jonquilles doubles à 2 batz pièce; tulipes assorties de couleurs variées, anémones, renoncules, crocus blanc, jaune et bleu agat superlatif, à 1 batz.
18. Chez M.^{me} de Rougemont, au Tertre, un saloir en fort bon état, plusieurs petites seilles à compôte, un falot, une grande chaudière avec son trépied, un grand mortier en fonte pesant 26 lb., un paravent, une commode à dessus de marbre, une filette, de très-grands plats de terre anglaise à bord festonné, verres à pieds dépareillés, etc.
19. Un tas de bon fumier d'environ 600 pieds. S'adr. au charron de Peseux.
20. Chez M. Hory, un fourneau de fer avec sa marmite, ses tuyaux et une grande plaque; de plus, des vins blancs et des vins rouges en bouteilles, de 1819, première qualité.
21. Le Sieur Abram Fallot, orfèvre à Dombresson, ayant, dans le but de perpétuer le souvenir, soit la conservation de l'empreinte des diverses pièces d'argent découvertes il y a quelque tems à Dombresson, conçu l'idée de mouler les dites empreintes au sable pour en couler en étain, et obtenu à cet effet l'autorisation du Conseil d'Etat; il prévient qu'on en trouvera chez lui, soit au bureau de cette feuille, à raison d'un batz pièce, ou 25 p. 21 batz.
22. L'établissement de charité du Prébarreau offre à prix modique, une certaine quantité de chemises de différentes grandeurs, pour hommes, femmes et enfans, celles-ci de toile plus légère.
23. Du vin de Madère première qualité, en bouteilles, chez M. le maître-des-clefs de Luze.
24. Un tas de foin d'environ 8 toises. S'adresser à M. Henri-François Jaquet, ancien conseiller, à Montmollin.
25. Un tapis de 15 pieds de longueur, sur 8 1/2 de largeur, à L. 35; un dit de 16 pieds de longueur sur 8 1/2 de largeur, à L. 12. S'adresser à M.^{me} Perregaux-Moser.
26. Jaquet-Jeanneaud, à Rochefort, outre son commerce d'épicerie, continue le commerce de fromages de feu son père le lieutenant Abr.-Ls. Jaquet, et se recommande au public. Il est des mieux assorti en ritte d'Alsace.
27. Chez M.^{me} Favarger, à Boudry, à bon compte, une berce en cerisier, très-propre; un petit bois de lit en noyer et à colonnes, deux cuves à lessive, dont l'une passablement grande à trois cercles de fer, une grande table en sapin et plusieurs bancs.
28. Chez Jean Lantheaume, jardinier, au faubourg, des arbres fruitiers de toute espèce, de beaux ognons d'hyacinthe, des marcottes d'oilets, des graines de beau gazon anglais, et tout ce qui concerne son état.
29. Chez Joseph Sonrel, jardinier, au Pertuis-dusoc, des arbres fruitiers, pommiers, poiriers à haute et basse tige, et espaliers, cerisiers de différentes espèces, pruniers idem, abricotiers et pêchers haute tige et espaliers, rosiers sur églantiers et autres, arbustes d'agrément, ognons de-jacinthes belles espèces, plantes vivaces pour plate-bandes et massifs, plantes en vases fleuries pour l'hiver, et en général tout ce qui concerne son état.
30. En ville, du fumier de vaches, à prendre à un tas de 4000 pieds, dont on ne cédera pas moins de 400 pieds. S'adr. au bureau d'avis.
31. Chez M. Wavre-Wattel, des vins d'absinthe de différentes qualités et de son crû, qu'il détaillera par pots, savoir: vin muscat à 5 batz le pot, et autres qualités, ainsi que des vins doux; plus, de l'absinthe un peu jaunâtre à 4 1/2 batz le pot. Il lui reste encore de très-bonne eau-de-cerises en bouteilles, qu'il cédera à 10 batz et 9 batz la bouteille, ainsi que différentes liqueurs à 14 et 21 batz le pot. — Il offre à louer, pour Noël, un logement très-commode, avec jardin, joûtant la maison d'habitation de M. le justicier Roulet-Py, à Peseux.
32. Des langues fraîches et fumées. S'adresser au bureau d'avis.
33. M.^{me} Bovet née Favarger a reçu un nouvel assortissement de superbes toiles de Flandre p. nappage, draps de lits, chemises et mouchoirs de poche.
34. Un fusil de chasse, soit canardière, dont le canon a près de 6 pieds de longueur. S'adr. à D.-H. Miéville, maître serrurier, rue S. Maurice.

ON DEMANDE A ACHETER.

35. Une Bible d'Ostervald, in-folio, édition de Neuchâtel 1744. S'adr. à C. Gerster, libraire, qui est aussi chargé de procurer de seconde main, à un lecteur de la campagne, une gazette de Paris, qu'on ferait prendre le lendemain ou le surlendemain de son arrivée; le Journal des Débats serait préféré.
36. De rencontre, une cheminée à la Désarneau, en bon état. S'adr. à M. Reymond, notaire, au faubourg.
37. Si quelqu'une des personnes colloquées au décret du Sieur Monnier, mécanicien, sur des vis en fer p. pressoir, était dans l'intention d'en remettre, on les invite à s'adresser au bur. d'avis.

ON OFFRE À LOUER.

38. De Noël à la St. Jean prochaine, le 1^{er} étage de l'auberge de la Clef, située dans la rue Saint-Honoré, ainsi que le vendage de vin au plain-pied. S'adr. à M.M. Preud'homme et Favarger.
39. Un piano, chez M.^{me} DuCommun née Bosset.
40. Pour Noël, le logement occupé par M.^{me} la veuve Perrochet, dans la maison de M. Erhard Borel, au Tertre. S'adr. à elle-même.
41. Pour Noël, un logement au 2^e étage, vis-à-vis la maison-du-village de St. Blaise, composé de deux chambres à fourneau entièrement remises à neuf, cuisine, chambre qui peut servir de fruitier, chambre à coucher, portion de galetas, et portion d'une cave où il ne gèle jamais. S'adr. au propriétaire, Jac. Murner, négociant.
42. Pour Noël, au bas de la rue des Chavannes et près du four de la ville, une chambre à fourneau avec une cuisine bien éclairée. S'adr. à Henri Favarger, au Vaisseau.
43. Des chambres meublées, chez le Sieur Guill. Depierre, qui demande à acheter un dictionnaire grec-français et une bascule de cheminée.
44. Un piano, p. la ville ou la campagne. S'adr. à M. Petitpierre-Rougemont.
45. Un bon fourneau de fer. S'adresser à Louise Vasserot, chez M.^{me} Borel de Biche.
46. Dès-à-présent, p. entre les foires tant seulement, une boutique en face aux Arcades, en descendant le pont. S'adr. à M. Borel cadet, qui continue à vendre des toiles à paille de diverses largeurs, ainsi que des toiles rousses larges, trièges et essuie-mains en fil de ritte de parfaite qualité, à de bas prix.

ON OFFRE À AMODIER.

47. Pour 3 ou 6 ans, la montagne de Grange-neuve située au-dessus des Rochats, territoire de Provence. Cette montagne, dont l'herbage est d'une qualité supérieure et qui a du bois en suffisance, offre un estivage pour 45 vaches. S'adr. à M. le colonel de Marval, ou à M. le chancelier de Sandoz-Travers.
48. La Commune de Cortailod ayant à remettre, pour le 11 Décembre prochain, l'amodiation de ses moulins, scierie et rebattes; invite les mémoires qui pourraient avoir des vues sur cet établissement, à se rencontrer le Lundi 29 courant, à 10 heures du matin, dans l'assemblée de Commune, où l'adjudication de cette amodiation aura lieu, aux conditions qui seront lues avant l'enchère. Il est inutile de se présenter sans de bons certificats et sans de bonnes cautions.
49. Sous des conditions favorables, le vendage du Sieur justicier Lambert père, vers chez le Bart, consistant en une maison avec un encavage très-commode, jardin, etc. Plus, son domaine situé à proximité, dont la plus grande partie en nature de prés, avec beaucoup d'arbres fruitiers, champs, vignes, grange et écurie: le tout en bon état. — Le même fera miser dans sa dite maison, le Lundi 22 courant, à huit heures du matin, son entrain de chars, outils aratoires, ustensiles de ménage, lits, etc.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

50. Ulric Sommer, fabricant de bas, ci-devant ouvrier chez la veuve Knab à Yverdon, ayant repris l'établissement de la sus-nommée, a l'honneur de prévenir le public, qu'il fabrique tous les articles relatifs à son état, et qu'il fera son possible p. contenter les personnes qui voudront bien lui accorder la confiance dont jouissait sa maîtresse défunte. S'adr. à lui-même, chez Jacob Hoffer, à la Plaine, à Yverdon.
51. Une fille d'une vingtaine d'années, connaissant très-bien l'état de lingère qu'elle a pratiqué jusqu'à présent, désirerait se placer pour Noël, soit p. seconde ou p. fille d'enfant. S'adresser à M.^{me} la ministre Grellet, à Cortailod, qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer.
52. Une fille âgée de 20 ans, sachant coudre, désirerait trouver une place d'assujettie chez une maîtresse tailleur. S'adr. au bur. d'avis.
53. On demande p. le Nouvel-an, un domestique qui connaisse les ouvrages de la campagne. S'adr. à M. Perrin, à Cormondrèche.
54. On demande une femme d'un certain âge, p. faire un petit ménage. S'adr. à Urban, relieur, à la Grand'rue.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

55. On a volé à Fenin, dans un buffet, une clef et un cachet en or, gravé F.B. avec un anneau d'or tenant à une chaîne en similor, au milieu de laquelle il y a un petit anneau en or. Les personnes à qui ces objets pourraient être présentés, sont priées d'en aviser au bureau d'avis.
56. On a perdu, Mardi 9 courant, de Malvilliers à Boudevilliers, une montre à cuvette, boîte en argent, le trou du cadran placé sur midi, avec chaîne anglaise en acier, et une clef en or à trois filets. On prie la personne qui l'aura trouvée, de la remettre au bureau d'avis, contre une honnête récompense.
57. On a perdu, Dimanche matin 14 courant, vers les 8 heures, dans la ville et sous les Arcades, une bourse contenant 23 batz en pièces de 5 batz et en monnaie. M.^{me} Chaillet-Perregaux donnera une récompense à celui qui la lui rapportera.
58. On a perdu, il y a 15 jours, de Neuchâtel à Peseux, un parapluie de toile bleue. On prie de le rapporter au bur. d'avis, contre récompense.
59. On a perdu, Lundi 8 courant, soit dans la ville ou les environs, une bourse à tabac tricotée. On promet une honnête récompense à la personne qui la rapportera au bureau d'avis.
60. Le Jeudi 4 du courant, dans l'après-midi, il est tombé d'un char, entre Neuchâtel et Peseux, un parapluie à bec-de-cotbin, couvert de toile bleue. C'est probablement près de Peseux qu'il a été perdu, car on a vu un passant ramasser à l'entrée de ce village un parapluie de cette forme et de cette couleur. La personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter au bureau d'avis, contre une honnête récompense.

AVIS DIVERS.

61. M.M. les souscripteurs sont prévenus, que la première séance du cours de Littérature grecque aura lieu Vendredi prochain 19 Novembre, à 4 heures du soir, et à l'hôtel-de-ville.
62. Un étudiant de la Suisse allemande, qui se voue entièrement à la musique, étant arrivé ici p. se perfectionner dans le français, desire employer une partie de son tems à donner quelques leçons, soit de piano, soit de guitare, avec ou sans chant. La bonne théorie qu'il a acquise dans cet art d'agrément, jointe à une grande pratique, lui font espérer la confiance des amateurs, qu'il cherchera de mériter par son zèle dans ses instructions. Sa demeure est chez M. DuPasquier pharmacien, à la Grand'rue.
63. M.M. les membres de la noble Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis de cette ville, sont avisés que le jour de la grande assemblée p. les partages des revenus est fixé au Mardi 30 Novembre courant, dans l'hôtel-de-ville, à 2 heures après midi précises, sans autre citation.
Par ordonnance: Le secrétaire.
64. Un jeune homme de Stuttgart, qui a fait des études, et qui se trouve ici p. se perfectionner dans la langue française, pourrait disposer de quelques heures dans la journée pour donner des leçons d'allemand. Il offre aussi de donner une heure de leçon d'allemand à un jeune étudiant en belles-lettres, contre une leçon de français. S'adr. au bureau d'avis.
65. Louis Dubied, de retour de ses voyages p. se perfectionner dans son état de relieur, prévient les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il est établi dans la boutique ci-devant occupée par Specht, vis-à-vis l'hôtel-de-ville.
66. M. Xav. Hecht, peintre, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour en cette ville. Il fait des portraits à l'huile en grand ou en demi-grandeur naturelle, restaure de vieux tableaux, corrige les portraits manqués, et enseigne l'art de peindre à l'huile. Il est logé aux Bains.

Voitures pour l'étranger.

67. Le 1^{er} Décembre prochain partira une bonne voiture p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. S'adr. p. des places vacantes, aux frères Gachet, voituriers, près la Place-d'armes.
68. Au 20 Mars 1825, partiront deux bonnes voitures, l'une p. Munich, Vienne, Cracovie, Varsovie, Lemberg et Brodi, à Odessa; l'autre par Francfort à Hambourg et Lubeck. On se charge de rendre les voyageurs à leur destination. S'adr. à Samuel Kiener, maître voiturier, rue du Marché n^o 77, à Berne.

TAXE DU PAIN, dès le 25 Octobre 1824.

Le pain mi-blanc à 4 cr. la livre.
Le pain blanc à 5 cr. "
Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces.
Celui d'un batz 10 1/2 "
Celui de six creutzers 18 "

TAXE DES VIANDES, dès le 4 Octobre 1824.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 8 cr. | Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 7 cr. | Le mouton à 8 cr.